DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Article 1 : À propos du Duathlon Ducs et Duchesses

C'est un concept unique dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a été développé à base de la discipline sportive du Duathlon.

Le Duathlon consiste à enchaîner dans l'ordre trois activités sportives : course à pied, cyclisme et course à pied.

L'enchaînement s'effectue sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

Le règlement de ces épreuves est en cohérence avec celui de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) et de l'Union Internationale de Triathlon (I.T.U).

Duathlon Ducs et Duchesses organisée par l'association Savoie Sports Organisation (Organisateur) en collaboration avec Vital Coach Events, et le cas échéant un tiers (club local de la ville qui l'accueillera). Les règles et les conditions générales (T&C) suivantes sont applicables aux participants.

Cette saison 2023, notre série d'épreuves de duathlon comprendra 4 sites à travers la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Seyssel [74] : 2 avril 2023

- Brides-les-Bains [73] : 7 mai 2023
- Passy Mont-Blanc [74] : 24 septembre 2023
- Viriville [38] : 15 octobre 2023

Nos courses sont ouvertes à tous les niveaux d'athlètes : débutant, intermédiaire et expert. Nous proposons une grande variété de catégories de duathlon, ce qui permet aux athlètes de courir le duathlon en individuel ou en équipe, dans un esprit de compétition et de découverte.

Les participants peuvent participer à 1 ou plusieurs de nos Duathlon Ducs et Duchesses dans la saison. Les athlètes ne sont pas obligés de participer aux 4 événements, mais nous espérons que nos fidèles athlètes participeront aux 4 événements.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou de substituer de temps à autre l'un des présents règlements et/ou les conditions générales de l'Événement, s'il le juge opportun. En cas d'ambiguïté dans l'une de ces dispositions, l'Organisateur sera l'autorité compétente pour interpréter et, ce faisant, il prendra en compte les intérêts de tous les Participants concernés. Toute modification du présent règlement et/ou des Conditions Générales sera mise à jour sur le site Internet officiel https://www.duathlonducsetduchesses.com et il est de la responsabilité de la Partie concernée de se tenir au courant des changements éventuels.

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Article 2 : Courses au programme

En fonction de la nature des circuits dans chaque ville d'accueil du Duathlon Ducs et Duchesses, les formats de course suivants seront organisés.

- Duathlon – L : +/-10 km de course à pied 1, +/- 60 km de cyclisme et +/-10 km de course à pied 2 ***(avec L'heure limitée = 6 heures)***
- Duathlon – M : +/-10 km de course à pied 1, +/- 40 km de cyclisme et +/-5 km de course à pied 2 ***(avec L'heure limitée = 5 heures)***
- Duathlon – S : +/-5 km de course à pied 1, +/- 20 km de cyclisme et +/-2.5 km de course à pied 2 ***(avec L'heure limitée = 2 heures 30 minutes)***
- Duathlon – XS : +/-2.5 km de course à pied 1, +/- 10 km de cyclisme et +/-1.25 km de course à pied 2 ***(avec L'heure limitée = 1 heures 45 minutes)***
- Animathlon 6 - 13 ans : 250 m de course à pied 1 , 1000 m de cyclisme et 250 m de course à pied 2 ***(avec L'heure limitée = 30 minutes)***

Ces courses peuvent être réalisées en solo, ou en équipe : Duo ou Relais à 2 ou 3.

P.S : * Les catégories Duo pour les Duathlon L, M, S, XS : les 2 équipiers font le duathlon ensemble, et simultanément. Il ne s'agit pas d'un relais. Ils reçoivent une puce pour l'équipe.
* Les catégories Relais à 2 ou 3 [Relais type B] pour les Duathlon L, M, S, XS : un seul concurrent de l'équipe effectue une ou deux disciplines et passe ensuite la puce à son équipier dans la zone de transition pour continuer avec la discipline suivante de la course.

L'organisateur prend la décision finale sur le nombre de catégories de distance à organiser par événement.

Article 3 : Conditions générales

Les participants doivent être conscients des risques inhérents à ce type de manifestation sportive, qui nécessite un entraînement préalable et une excellente condition physique.

Courses à pied 1 et 2

- La discipline se déroule sur des routes goudronnées et des pistes.
- La discipline ne peut pas être courue torse nu ou pieds nus. Chaque concurrent peut courir ou marcher.
- Le dossard doit être porté sur le devant du corps, il est interdit de le dissimuler ou de le changer.

Zone de transition (bike park)

- Les participants seront autorisés à entrer dans le parc à vélos (zone de transition) à des moments précis pendant l'événement.
- Les participants auront accès à la zone de transition :
    - Avant la course : lors du retrait des dossards, pour identifier l'endroit où ils placeront leur vélo.
    - Le matin du jour de la course pour déposer leur vélo et leur casque dans

la zone qui correspond à leur numéro de dossard.
    - Après la course : Pour récupérer leur vélo et leur casque.
- Ils ne peuvent entrer qu'après inscription et autorisation d'un arbitre ou du service de sécurité et dans les délais indiqués dans le programme.
- Les participants recevront des numéros de course et des étiquettes adhésives pour identifier leur équipement.
- Les numéros figurant sur les autocollants du vélo et des dossards doivent correspondre au numéro d'inscription des participants lors de l'entrée dans le parc à vélos.
- Les numéros des étiquettes sur les vélos doivent correspondre au numéro de dossard des participants lorsqu'ils quittent l'aire de transition.
- Les participants doivent respecter leur zone désignée dans le parc à vélos, la garder organisée et propre, et ne pas interférer avec nos athlètes pendant la course.

Vélo

- Les participants peuvent participer avec le vélo de leur choix, à l'exception des vélos électriques.
- Le vélo doit être en bon état de marche et être propulsé uniquement par la force musculaire.
- La discipline ne peut être pratiquée torse nu et le port du casque est obligatoire. Le casque doit être attaché (jugulaire fermée) avant de prendre le vélo et ne peut être détaché (jugulaire ouverte) avant le retour du vélo dans la zone de transition.

- Le concurrent doit monter sur son vélo après la ligne de montée (Bike-out) et descendre avant la ligne de descente (Bike-in).
- Le concurrent doit terminer toute la course sur le même vélo que celui avec lequel il a commencé la course.
- Le drafting n'est pas autorisé, à l'exception de ceux qui s'entraînent en duo. Les distances entre deux coureurs, derrière et sur le côté ainsi que les délais de dépassement sont déterminés dans le règlement de la FFTri.
- Dépassement : un concurrent ne peut pas bloquer le passage d'un autre concurrent ou l'empêcher de progresser de quelque manière que ce soit. Le concurrent le plus lent doit céder le passage et il incombe au concurrent le plus rapide d'effectuer le dépassement en toute sécurité.
- Les concurrents ne peuvent pas rester côte à côte ; pas de drafting, même pour le premier.
- Le numéro du concurrent (autocollant sur le vélo) doit être fixé et visible. Le numéro du dossard doit être placé sur le dos de l'athlète de manière à être visible.
- Il est interdit de les cacher ou de les modifier.

Ravitaillement (Aid stations)

- Il incombe au coureur de maintenir une hydratation adéquate.
- L'organisateur fournit et distribue le ravitaillement disposé sur les parcours Bike et Run dans les zones officielles marquées « Ravitaillement »
- À ce point – Ravitaillement, seuls le participant et son entraîneur sont autorisés à déposer et à récupérer le rafraîchissement de l'athlète, qui peut être

personnalisé.

Zones de propretés

- L'entrée et la sortie des zones de propreté sont clairement indiquées sur le parcours, généralement avant ou après les zones de ravitaillement.
- Le concurrent n'est pas autorisé à lancer des objets ou des fournitures en dehors de ces zones. Des pénalités seront infligées aux participants qui ne respectent pas cette règle. • Si un concurrent jette un déchet hors zone de propreté, il sera disqualifié (carton rouge) si non remise en conformité de son geste

Fans zones

Nos courses ont été conçues pour être très conviviales pour les spectateurs, qui verront plus souvent les concurrents passer à certains endroits. Ainsi, nous avons créé des fans zones sur le parcours course à pied et vélo.

- Pour des raisons de sécurité, des zones de supporters ont été créées. Il est conseillé aux fans d'encourager leurs athlètes depuis ces zones. Se positionner sur des zones non autorisées peut présenter un danger pour vous et les athlètes.
- Aucune aide extérieure n'est autorisée de la part de tiers non concourant dans la même épreuve.
- L'échange de vélo entre concurrents est interdit.
- Les entraîneurs peuvent fournir de la nourriture et des boissons à leurs athlètes uniquement dans les stations de ravitaillement.

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Article 4 : Inscription

Les participants peuvent s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne se terminent le vendredi précédant chaque épreuve du duathlon à 20h00:

- Duathlon à Seyssel : 31 mars 2023 à 20h00
- Duathlon à Brides-les-Bains : 5 mai 2023 à 20h00
- Duathlon à Passy : 22 septembre 2023 à 20h00
- Duathlon à Viriville : 13 octobre 2023 à 20h00

Les participants sont inscrits dans l'ordre de réception des paiements.
Un nombre maximum de coureurs par course a été fixé par l'organisation.
Une fois ce maximum atteint, les inscriptions ne seront plus prises en compte.

Une inscription complète signifie :
Remplir le formulaire d'inscription, remettre les documents (licence FFTri, ou certificat médical et pass compétition) et effectuer le paiement.

* Licenciés compétition F.F.TRI
Pour les titulaires d'une licence compétition F.F.TRI, les concurrents doivent cocher la licence F.F.TRI au moment de l'inscription et indiquer leur numéro de licence.

* Non licenciés F.F.TRI
Vous devez payer le pass compétition et télécharger le certificat médical au moment de l'inscription.

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Lors du retrait des dossards, les participants doivent présenter leur pass compétition et leur certificat médical si celui-ci n'a pas été téléchargé. Cependant, nous insistons pour que tous les documents soient téléchargés en ligne.
Le certificat médical doit contenir la mention suivante : "pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition" de moins de 3 ans au moment de l'inscription. Les mentions "non contre la pratique du Duathlon ou du triathlon en compétition" ou "non contre la pratique du vélo et de la course à pied en compétition" sont également acceptées.
Les titulaires d'un pass compétition sont couverts par la police responsabilité civile N° 61355408 de la F.F.TRI. Le site dommages, les garanties et les montants sont énumérés dans le contrat qui peut être consulté sur le site de la F.F.TRI.

* Licenciés d'une fédération étrangère affiliée à World Triathlon (ex ITU)
Les licenciés d'une fédération étrangère doivent passer un pass compétition et télécharger une copie de leur licence comme certificat médical au moment de l'inscription.
Ce pass compétition est gratuit pour les détenteurs d'une licence de triathlon compétitif de pays : Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Pays-Bas, Suisse.

* Pour les équipes de relais :

Chaque membre de l'équipe est tenu d'acheter un pass relais.

Chaque membre de l'équipe doit présenter un pass relais et un certificat médical afin de compléter son inscription.
La licence F.F.C. et la licence F.F.A. dispensent du certificat médical pour le concurrent effectuant respectivement la partie vélo et la partie course à pied mais ne dispensent pas du paiement du pass relais.

* Autorisation parentale pour les mineurs (licenciés et non-licenciés FFTri)
Les parents et les tuteurs légaux peuvent autoriser les licenciés ou les non-licenciés à participer à des courses ne relevant pas de leur tranche d'âge. Un exemple de formulaire d'autorisation parentale sur le site internet doit être téléchargé, rempli et soumis lors du processus d'inscription.

* Dossier incomplet
Pour tout dossier d'inscription incomplet au moment du retrait des dossards, le concurrent ne pourra pas retirer son dossard et ne prendra donc pas le départ.
Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas.

Article 5 : Tarifs

Le coût de l'inscription comprend :

- Chronométrage
- Le fléchage du parcours
- Dossard à attacher par 3 points
- Médaille

- e-Certificat (diplôme)
- Sécurité Motos et voitures
- Ravitaillement sur le parcours
- L'accès au parc vélo
- Secouriste et ambulance
- Signaleurs et sécurité de l'épreuve.
- Photos des athlètes pendant la course et à la ligne d'arrivée.
- Remise des prix

Options avec frais supplémentaires :

- T-shirt souvenir [Prix unitaire 30€] (Facultatif)
- Combinaison souvenir [[Prix unitaire 200€] (Facultatif)
- Sac MCT [Prix unitaire 6€] (Facultatif)
- Repas complete [Prix unitaire 15€] (Facultatif)

Article 6 : Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. En cas de non-participation, aucun remboursement et aucun transfert ne seront effectués.

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Article 7 : Restriction d'âge

Tous les participants doivent respecter strictement les limites d'âge pour chaque catégorie, conformément aux règlements de la FFTri.

- Duathlon L : Solo, duo, et en relais à 2 ou 3 (relais type B) sont ouvertes à tous les concurrents nés en 2005 et avant.
- Duathlon M : Solo et duo sont ouverts à tous les concurrents nés en 2005 et avant.
    - L'épreuve duathlon M en relais à 2 ou 3 (relais type B) est ouverte à tous les concurrents nés en 2007 et avant (1 seule discipline au choix pour les Cadets).
- Duathlon S : Solo et duo sont ouverts à tous les concurrents nés en 2007 et avant.
    - L'épreuve duathlon S en relais à 2 ou 3 (relais type B) est ouverte à tous les concurrents nés en 2010 et avant (1 seule discipline au choix pour les benjamins et minimes).
- Duathlon XS : Solo, duo et en relais à 2 ou 3 (relais type B) sont ouvertes à tous les concurrents nés en 2013 et avant.

Article 8 : Programme

Pour obtenir des informations sur le programme de chacun de nos événements, veuillez consulter la page spécifique à chaque épreuve sur notre site web : www.duathlonducsetduchesses.com .

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme de l'événement, et ce jusqu'au jour même de l'événement. En cas de modification, les participants en seront informés au plus vite. Le programme détaillé sera publié sur le site web.

- Zone de transition (parc à vélos) : Pour les heures d'accès au parc vélos pour chaque événement, se référer au programme de chaque événement.
- Briefing : Pour les heures de briefing pour chaque événement, se référer au programme de chaque événement.
- Remis de prix : Pour les heures de remise de prix pour chaque événement, se référer au programme de chaque événement.

Article 9 : Retraits des dossards

Il faut pouvoir justifier de son identité lors du retrait des dossards.
Le retrait des dossards s'effectue par épreuve, comme indiqué sur le site web.

- IMPORTANT : Pour retirer votre dossard :
  - Munissez-vous de votre licence F.F.TRI. Compétition 2023,
  - Ou d'un "Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (Duathlon, Triathlon, ou à défaut de la discipline concernée en compétition en cas de relais) de moins 3 ans à la date de l'inscription par le sportif" pour les athlètes ne possédant pas la licence compétition FFTri 2023.
  - Les non-licenciés FFTRI devront souscrire un pass compétition (Obligatoire)

Les dossiers d'inscription non retirés pendant la période de collecte seront considérés

comme 'DNS'.

Article 10 : Matériel

Nous vous fournissons un dossard à attacher par 3 points minimum, une étiquette à coller sur votre tige de selle, et une puce de chronométrage à porter autour de la cheville. Pour ces courses la ceinture porte-dossard est donc obligatoire. La ceinture à bavette peut être achetée sur notre site web ou lors du retrait des dossards.

Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible (et non visible) de face ne sera pas classé.

Article 11 : Remise de prix, Résultats, Points

Les 3 premiers hommes et femmes du classement scratch de chaque course seront récompensés.
Le premier homme et la première femme de la catégorie d'âge suivante pourront également recevoir un prix :

- 18 à 34 ans Catégorie d'âge M18-34/F 18-34
- 35 à 44 ans Catégorie d'âge M35-44/F 35-44
- 45 à 54 ans Catégorie d'âge M45-54/F 45-54
- 55 à 64 ans Catégorie d'âge M55-64/F 55-64
- 65 ans et + Catégorie d'âge M65+/F65+

Les prix non retirés ne seront pas envoyés par la poste.

Par la suite, les résultats de tous les coureurs seront disponibles sur le site officiel de l'organisateur : www.duathlonducsetduchesses.com

- Les participants se verront attribuer des points par épreuve en fonction du classement général (hommes et femmes).
- Les participants se verront attribuer des points en participant à une ou plusieurs épreuves du Duathlon Ducs et Duchesses.
- Des prix seront attribués aux participants ayant obtenu le plus de points.
- Les organisateurs se réservent le droit de remplacer un gagnant s'il est disqualifié.

Article 12 : Données personnelles et Droit à l'image

En s'inscrivant à ces événements, le(s) participant(s) est (sont) réputé(s) avoir accepté que l'organisateur recueille, analyse et rassemble toute information personnelle relative à ce(s) participant(s). L'Organisateur peut, à sa seule discrétion, utiliser ces informations pour des programmes, la planification, le traitement des données, les statistiques, l'analyse des risques, la recherche, communication, marketing et/ou, tout autre objectif.

Communications de l'organisateur

Le participant autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et diverses communications en rapport avec d'autres manifestations sportives organisées par

l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser les photographies (y compris celles des participants), les films, les enregistrements ou tout autre enregistrement médiatique de l'événement, à toute fin légitime, y compris la publicité commerciale, la promotion et la distribution aux sponsors partout dans le monde.

Par son inscription, le participant accepte que des vidéos et/ou des photographies le représentant dans le contexte de la manifestation soient publiées, dans un but promotionnel, sur le site internet de l'organisateur ou sur un support imprimé. De même, il accepte que ces images soient librement utilisées, aux mêmes fins, par les partenaires.

Article 13 : Droit d'annuler et de modifier les parcours

- Le parcours conçu par les organisateurs sera publié sur le site internet et sur la page de l'événement. Un lien pour chacun des Parcours sera également généré. Les participants auront la possibilité de voir le parcours sur le lieu de l'événement. Les parcours sont soumis à autorisation préfectorale.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents.
- Les participants sont encouragés à étudier le parcours. Il est de leur

responsabilité de connaître les parcours afin d'assurer leur sécurité et le bon déroulement de l'épreuve.

- Un participant qui prend volontairement un raccourci ou coupe volontairement un parcours prévu par l'organisateur sera disqualifié.
- L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement à tout moment, auquel cas l'Organisateur fera tout son possible pour informer le(s) Participant(s) avant la date de l'événement. Si l'événement est annulé, il n'y aura pas de remboursement des frais payés, sauf si l'Organisateur juge bon de procéder à un remboursement et l'Organisateur ne sera pas tenu responsable de toute perte ou désagrément causé.
- ***Il n'y aura strictement aucun remboursement des frais si l'événement est annulé pour des raisons de force majeure, c'est-à-dire en raison d'incidents échappant au contrôle de l'organisateur ou de cas de force majeure (ex. météo ou une décision préfectorale) rendant impossible ou dangereux la tenue de l'événement.***
- Les engins motorisés, les poussettes et animaux de compagnies, sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

Article 14 : Annulation de la manifestation en cas de force majeure

En cas d'annulation ou d'interruption définitive de la manifestation pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisation, et notamment tout cas de force majeure, toute autorité publique (notamment pour des raisons de santé publique, de sécurité ou

de préservation de l'ordre public), tout risque d'intempéries ou d'intempéries avérées ;

- L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable
- L'organisateur n'encourra aucune responsabilité de quelque nature que ce soit à l'égard des concurrents,
- Le droit d'inscription ne sera pas remboursé.

Les concurrents renoncent à toute demande de remboursement de quelque nature que ce soit du fait de cette annulation.

Article 15 : Arbitrage (FFTri)

Les arbitres effectuent plusieurs tâches essentielles pendant les épreuves.

- Prévenir et informer les participants
- Faire respecter le règlement
- Garantir l'équité sportive
- Assurer la sécurité de chaque participant
- L'équité et le respect, l'éducation et la sécurité, l'impartialité, le travail en équipe, le devoir de réserve, constituent la base des valeurs de l'arbitrage.

Résultats

- L'Arbitre Principal validera les résultats.

Sanctions

- Tous les participants sont soumis aux contrôles des arbitres et de là les sanctions qui en découlent.

- Le non-respect des règles, une faute ou une tricherie pendant la course, un comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage irrespectueux seront sanctionnés.
- D'éventuels avertissements, puis des sanctions, déterminées en fonction de la gravité de l'infraction, seront prononcés. L'infraction sera décidée par les arbitres.
- Les sanctions sont de trois types : pause et départ, pénalité de temps, disqualification.

Penalties-zone

- Une penalty-Box est présente avant l'entrée du parc à vélo après la réalisation de parcours - cyclisme.
- A l'entrée de la penalty-box, un panneau indique les numéros des concurrents sanctionnés et la sanction à purger.
- Le concurrent sanctionné a l'obligation d'y purger sa pénalité, sous peine d'être disqualifié.

Dopage

- Chaque participant s'engage à respecter les règles fixées dans ce domaine par les autorités sportives. Des contrôles peuvent être effectués.

Article 16 : Chronométrage, résultats et Abandon

- Le fournisseur de chronométrage de l'événement fournira une micropuce/puce chronométrique à chaque participant, qui devra la rendre après avoir franchi la

ligne d'arrivée. Les participants qui ne le font pas seront pénalisés et devront payer des frais pour le remplacement de la puce.

- L'Arbitre Principal validera les résultats. La liste des résultats sera publiée à la fin de l'événement et sera définitivement valable après l'expiration du délai de protestation ou la décision sur la protestation.
- Tout concurrent souhaitant se retirer doit se rendre directement auprès d'un membre de l'organisation sur le parcours pour remettre son numéro et son transpondeur.

Article 17 : Sécurité

- Chaque compétiteur est personnellement responsable de son équipement et de son matériel. De plus, il doit maîtriser les techniques propres à chacune des deux disciplines, notamment en cyclisme.
- Le cycliste reste un usager de la route et, à ce titre, il est tenu de respecter le Code de la route français.
- Les commissaires de course/signaleurs, mis à disposition par l'organisateur, ont pour mission de fluidifier la course, en harmonie avec la circulation habituelle, en donnant la priorité aux concurrents dans la mesure du possible, mais dans la limite des pouvoirs accordés par les autorités locales.
- ***Les athlètes doivent être conscients de leur itinéraire de course. Il n'appartient pas aux commissaires de course/signaleurs de vous donner des directives.***

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Article 18 : Assurance

- Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.
- Individuel accident : l'organisation recommande à tous les participants qui ne disposent pas d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment ceux qui ne sont pas licenciés d'une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'événement.
- Dommages matériels : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, casse, perte, etc.) aux biens personnels des participants, même s'ils sont sous sa garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur matériel. Il appartient à chaque participant de souscrire une assurance pour couvrir ces risques.
- L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

Le fait de participer à une ou plusieurs épreuves du Duathlon Ducs et Duchesses® implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement.

Ces règles et conditions sont susceptibles d'être modifiées par les organisateurs pour chaque événement portant la marque - Duathlon Ducs et Duchesses®.

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Nos épreuves 2023

Les inscriptions sont ouvertes

Duathlon Ducs et Duchesses Series®

www.duathlonducsetduchesses.com

DUATHLON
DUCS ET DUCHESSES

Les inscriptions sont ouvertes

Les inscriptions sont ouvertes

Les inscriptions sont ouvertes

Duathlon Ducs et Duchesses Series®

www.duathlonducsetduchesses.com